



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**La Ville de Lavaltrie change de mode
de collecte des déchets en 2024**

Lavaltrie, le 22 novembre 2023 – Dès le 1^{er} janvier 2024, la Ville de Lavaltrie optera pour un mode de collecte mécanique des ordures plutôt que manuel, se joignant ainsi à la plupart des municipalités environnantes ayant déjà fait cette transition. Ce changement vise à améliorer l'efficacité du service de collecte et témoigne de la volonté municipale à poser des gestes concrets pour la préservation de l'environnement.

Collecte des ordures

Cette modification implique que les poubelles rondes et les sacs de plastique ne seront plus collectés puisque ce sera dorénavant un bras mécanique qui s'occupera de manipuler les bacs. Seuls les bacs roulants noirs d'un format de 240 ou 360 litres seront acceptés lors de la collecte des ordures. Ces bacs, munis d'un couvercle à charnières et d'une prise européenne, sont disponibles dans les quincailleries et les centres de rénovation.

La collecte se limitera à un bac à ordures par unité d'habitation. Pour les institutions, les commerces, les industries et les familles nombreuses, il sera possible d'utiliser un bac à ordures supplémentaire. Pour la collecte d'un deuxième bac noir, il est obligatoire d'en faire la demande en remplissant le [formulaire en ligne](#). Une fois la demande acceptée, un autocollant fourni par la Ville de Lavaltrie devra être apposé sur le bac à ordures supplémentaire afin de bien l'identifier. Des frais de 80 \$ par année, par bac supplémentaire, sont à prévoir. Tous les détails concernant les demandes de collecte d'un bac supplémentaire sont disponibles sur le [site Internet de la Ville de Lavaltrie](#).

Le fait de limiter le nombre de bacs à collecter se veut un incitatif à privilégier l'utilisation des bacs de recyclage et de compost plutôt que celui à ordures. En plus d'être respectueux de l'environnement, ce changement permet de diminuer la quantité de déchets envoyée à l'enfouissement, et par le fait même de réduire les coûts qui y sont alloués.

Collecte des encombrants

Ce changement vers une collecte mécanisée implique que les encombrants seront dorénavant ramassés lors de collectes spécifiques. Cinq collectes sont prévues annuellement : en mars, mai, juin, juillet et octobre. Pour connaître les dates de collecte exactes selon les différents secteurs de la ville, les citoyens sont invités à visiter le site Internet de la [Ville de Lavaltrie](#). Une liste des matières acceptées et refusées dans la collecte des encombrants y est également accessible.

Informations supplémentaires

Un dépliant informatif a été envoyé par la poste à tous les citoyens afin d'expliquer en détail ce changement de collecte. Ce dépliant est disponible sous dans la rubrique « Collectes », au www.ville.lavaltrie.qc.ca/environnement.

– 30 –

Audrey Perreault-Guité
Agente de communication
Ville de Lavaltrie
450 586-2921, poste 2309
apguite@ville.lavaltrie.qc.ca